

Le budget

à cause d'une blessure de guerre ne paiera un sou, ni maintenant, ni le 1^{er} avril 1991, ni jamais.

Les anciens combattants qui sont en établissement parce qu'ils ont besoin de soins prolongés se sont vu imposer des frais pour la première fois en 1949; ils s'élevaient à cette époque à 120 \$ par mois. Aujourd'hui, 41 ans plus tard, ce montant serait de 750 \$ par mois.

Plus de 70 p. 100 de l'ensemble des anciens combattants qui ne touchent pas une pension paient à l'heure actuelle des frais de 8 \$ par jour. Mais, en raison d'une réglementation manquant de cohérence, les autres ne paient rien. Bon nombre d'anciens combattants se sont plaints de cette injustice. Pourquoi 70 p. 100 des anciens combattants paieraient-ils des frais, et les autres pas? Les changements ont été faits après consultation avec les groupes d'anciens combattants qui, soit dit en passant, ont convenu que cette inéquité devait disparaître. Le 1^{er} avril 1990, tous les anciens combattants paieront 240 \$ par mois, soit 8 \$ par jour, pour leur logement, leurs repas, leurs loisirs, leur lessive et leurs soins médicaux. Nous estimons qu'ils font une bonne affaire. Tous paieront, à l'exception des anciens combattants qui sont hospitalisés pour une invalidité causée par une blessure de guerre. Ceux-ci ne paient rien et ne paieront pas un sou de plus dans l'avenir.

Nous les avons aussi avisés que le tarif sera porté à 420 \$ par mois le 1^{er} avril 1991. Ce qui équivaudra au plus faible tarif pratiqué dans n'importe quelle province ou territoire du pays, soit 14 \$ par jour. D'aucuns estimeront peut-être que 14 \$, c'est beaucoup pour obtenir tous ces services de logement, de repas, de soins médicaux, de loisirs, de lessive, etc. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que c'est peu, d'autant que les frais n'ont pas augmenté depuis six ans. En fait, ces 14 \$ ne représentent qu'une infime portion des 130 \$ par lit qu'il en coûte généralement au Canada pour exploiter un établissement de soins de longue durée. Cent trente dollars par jour, et nous n'en demandons maintenant que 8 à nos anciens combattants. Il nous en coûte donc 4 000 \$ par mois et près de 50 000 \$ par année pour loger un ancien combattant dans un foyer pour soins de longue durée au Canada.

En outre, le président de la Légion royale canadienne et le président du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada ont déclaré qu'ils trouvaient fort raisonnables et équitables ces frais de logement et de pension, qui sont les plus faibles du pays pour ce genre de services.

Doug Fisher est un ancien combattant et un ancien député fédéral. Soit dit en passant, il a déjà siégé ici dans le camp néo-démocrate. Récemment, il publiait dans le

Toronto Sun un article sur les tarifs que demande mon ministère. Il y parle de l'argent que lui a laissé un ancien combattant qui avait profité quelques années d'un des lits d'hôpital que nous finançons. Journaliste à la revue de la Légion canadienne et à nombre d'émissions destinées aux anciens combattants, Doug Fisher écrit que:

La fortune de l'ancien combattant en question, y compris le comptant dont il disposait, avait prospéré au cours de ses années d'hospitalisation grâce aux tarifs peu élevés qu'impose le ministère des Anciens combattants et que si c'était avantageux pour les héritiers du défunt, ce n'était certes pas juste pour les contribuables canadiens.

Je tiens à assurer aux députés que tous les anciens combattants qui vivent dans nos établissements bénéficient et bénéficieront toujours d'une protection financière suffisante.

Nous voulons que ces établissements soient une solution de dernier recours, et les anciens combattants aussi. Ils sont nettement plus heureux chez eux. Mais lorsqu'ils sont obligés d'avoir recours à nos services, nous nous assurons qu'aucun d'entre eux ne voit sa situation financière se détériorer par suite de son placement en établissement.

Les règlements assurent une protection du revenu, et nous vérifierons que cette protection est suffisante pour les anciens combattants démunis qui reçoivent peut-être les allocations de guerre aux anciens combattants.

Depuis 1984, notre gouvernement a haussé de 136 p. 100 le financement des soins médicaux offerts aux anciens combattants. Les anciens combattants en sont très heureux et notre gouvernement, très fier.

Je tiens à dire quelques mots au sujet du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Lorsque j'entends les critiques dire que ce programme a été réduit, je ne peux m'empêcher de me demander s'ils savent de quoi ils parlent. Les dépenses au titre de ce programme se sont accrues de plus de 60 p. 100 cette année seulement. Elles auront plus que doublé d'ici quatre ans. Le programme a connu un succès retentissant sous le présent régime, succès qui n'est pas prêt de diminuer. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants donne de bons résultats et permet aux anciens combattants d'habiter plus longtemps leur propre maison.

Le seul changement est que les gros travaux ménagers, ce qu'on appelle communément le grand ménage du printemps, sont radiés de la longue liste des services qui sont encore offerts aux anciens combattants. Toutefois, si un service faisant actuellement partie des gros travaux ménagers doit être offert à l'un d'eux pour des raisons de santé ou de sécurité, je puis assurer la Chambre ainsi que tous les anciens combattants que le ministère des An-